

**Télétravail à EDF SA**

**FO signera l'accord**

La négociation sur le **TÉLÉTRAVAIL** a pris fin après seulement deux séances. Cette négociation menée au pas de charge a tout de même permis à FO Énergie et Mines de se faire entendre sur certains points.

En ce qui nous concerne, nous avons étudié cette solution par rapport aux intérêts des salariés et au REX des différentes expérimentations menées dans les différentes directions d'EDF SA. Le télétravail étant plébiscité par les salariés ayant pu bénéficier de cette solution, FO Énergie et Mines a veillé à ce que les conditions de cet accord ne soient pas restrictives, et que cette solution soit bien encadrée.

La direction avait souhaité limiter la solution du télétravail uniquement aux salariés confrontés à des difficultés liées aux trajets domicile/travail. FO Énergie et Mines avait contesté cette vision étriquée. Cette condition n'existe plus. Cela permet donc aux salariés de tout collège de faire la demande de télétravailler, sous condition d'éligibilité liée à l'emploi.

Un jour fixe télétravaillé sera donc possible.

FO Énergie et Mines avait demandé la possibilité d'aller jusqu'à deux jours/semaine. Les directions métiers pourront, si elles le souhaitent, augmenter ce nombre de jours.

Sur ce point, nous pensons que chaque direction métier devra réaliser un REX des expérimentations menées ces dernières années, afin d'étudier si l'augmentation du nombre de jours répond à une attente des salariés et à une compatibilité avec les activités exercées.

La prise en charge financière a également été revue et portée à 100 euros/an.

La formation sera au rendez-vous pour les salariés optant pour cette solution.

Les syndicats FO Énergie et Mines se sont exprimés majoritairement **POUR** cet accord, car plébiscité par les salariés.

FO Énergie et Mines signera donc cet Accord sur le **TÉLÉTRAVAIL** à EDF SA et participera aux concertations au sein de chaque direction métiers, afin d'affiner et de préciser certains des éléments de cet Accord.